

I- ORIENTATIONS 2011-2013 VALIDEES EN AG

Les orientations 2011-2013 du CAUE du Morbihan peuvent être résumées en cinq objectifs :

- **Renforcer notre rôle d'animateur promoteur de la qualité architecturale, urbaine et paysagère au moyen d'actions de sensibilisation élargie :**
 - **développer un programme d'animation et de sensibilisation avec de nouveaux moyens** [expositions itinérantes, débats/rencontres, visites thématiques, évènements à créer]
 - **promouvoir les ressources du CAUE notamment en milieu scolaire en lien avec le Centre Départemental de Documentation Pédagogique (CDDP)**
 - **développer l'information notamment via le site internet et mieux communiquer autour des actions et des missions remplies par le CAUE**

- **Développer, adapter et mieux communiquer notre mission de service public de conseil architectural auprès des particuliers :**
 - **réorganiser les permanences de conseil architectural sur l'ensemble du territoire en optimisant la répartition géographique de nos permanences et en développant des sessions d'information et de sensibilisation collective.**
 - **continuer l'accompagnement des services instructeurs (DDTM et Collectivités) en privilégiant le conseil uniquement sur les dossiers dits « sensibles »**

- **Etre force de proposition et anticiper la demande auprès des collectivités locales du Morbihan en renforçant et en structurant une collaboration avec les partenaires :**
 - **répondre au plus près aux besoins formulés par les élus locaux et rendre plus lisible par une présence accrue et identifiée sur le terrain, les interventions du CAUE au niveau des territoires.**
 - **développer la formation/sensibilisation auprès des décideurs (élus) et techniciens des collectivités (intercommunalités et communes) et promouvoir « le bon sens » dans l'action.**
 - **lancer et mener la phase amont d'un appel à projets sur le renouvellement urbain « Construire le bourg sur le bourg » et initier 3 opérations exemplaires tous les 2 ans à compter de 2013.**

- **Renforcer les volets « gestion, bilan et prospective » au sein du CAUE**
 - **gestion et suivi des temps de travail du personnel sur les actions menées**

- **gestion rigoureuse des ressources financières avec recherche de financements externes sur projets (Département, Région, Etat et fonds européens)**
- **indicateurs de résultats à définir et évaluation des actions dans une recherche d'efficience**
- **Réorganiser l'équipe du CAUE et le fonctionnement de la structure au regard des nouveaux objectifs affichés.**
- **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à mettre en place**
- **valeurs et culture « économique » à développer en interne**
- **clarification et formalisation des modes de fonctionnement interne**

II- PROGRAMME D'ACTIVITES

L'année 2011 est de fait marquée par une mise à plat de la structure dans toutes ses dimensions et de son fonctionnement en vue d'une réorganisation répondant aux attentes des instances statutaires telles que définies dans la fiche de poste du Directeur.

Les changements internes sur un plan organisationnel et humain à mettre en œuvre sont profonds et prendront nécessairement du temps.

En parallèle, l'activité du CAUE en 2011 se situe dans le prolongement des années antérieures dans les missions effectuées tant au niveau du conseil architectural prodigué aux particuliers et de l'instruction des dossiers d'urbanisme que du conseil prodigué aux collectivités à leur demande. A noter cependant que si le CAUE assure un conseil ponctuel à toutes les collectivités, seules les adhérents peuvent bénéficier de missions et d'études nécessitant un temps d'intervention supérieur à 2 jours (décision du CA le 17/01/2011)

A compter du 2 janvier une nouvelle organisation sera opérationnelle avec 6 conseillers, référents sectorisés sur l'ensemble des intercommunalités sur les compétences Urbanisme et Architecture.

Ce déploiement permettra d'offrir aux bénéficiaires, principalement les collectivités, un suivi global de l'ensemble des dossiers traités et de fait, une plus grande cohérence et efficience de toutes les missions menées par le CAUE sur un secteur donné. De plus, cette organisation facilitera une vision d'ensemble au niveau des intercommunalités pour chaque référent.

Les compétences plus spécifiques du paysagiste et chargés de mission en écologie/environnement seront déployées sur l'ensemble du territoire départemental en appui aux référents sectorisés.

Bien évidemment, au-delà de ce découpage, les compétences internes nécessaires seront mobilisées sur des dossiers particuliers ou transversaux pour répondre aux besoins identifiés dans une approche pluridisciplinaire.

Le programme d'activités classées, par type de missions menées, est présenté ci-après de manière synthétique. Il présente bien évidemment une continuité avec les missions déjà effectuées en soulignant les nouvelles actions mises en œuvre à compter de 2012.

1- CONSEIL ARCHITECTURAL AUPRES DES PARTICULIERS

- La poursuite des permanences sur rendez-vous pris, au CAUE à Vannes.
- Un conseil architectural sur dossiers d'urbanisme "sensibles" à la demande des communes.
- **Des permanences sur rendez-vous pris, 12 jours / mois à répartir sur les 6 autres Pays au niveau des intercommunalités.**
- **Des réunions d'information collective aux particuliers, 10 par an réparties sur territoire départemental**
- **Une communication Presse régulière pour remplissage des permanences et réunions collectives organisées**

2- CONSEILS AUX COLLECTIVITES

- Des visites et conseils ponctuels
- Des études amont d'aide à la décision pour les constructions publiques, projets d'aménagement urbain et de requalification espaces publics (à noter de 3 à 30 jours, selon complexité pour communes adhérentes)
- Un suivi sur la réalisation de projets, étudiés en amont par le CAUE
- Une participation aux Jurys de concours
- **Une à deux études et actions de sensibilisation par an sur les enjeux communautaires d'aménagement durable au niveau d'intercommunalités volontaires**
- **Des études et préconisations pour la prise en compte des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme (trames verte et bleue)**

3- ACTIONS DE FORMATION/SENSIBILISATION AUPRES DES DECIDEURS ET TECHNICIENS DES COLLECTIVITES LOCALES

- Coordination & finalisation de l'Atlas des paysages du Morbihan(2011).

- Présentation de l'Atlas aux maires du département début 2012 suivis de **débats proposés au niveau d'intercommunalités volontaires sur les enjeux posés** à raison de 4 à 6 animations/an de 2heures.
- Appel à contribution des élus pour un **reportage photographique commenté** (février-mai 2012) **afin de dresser un état des lieux des perceptions sur l'évolution du cadre de vie morbihannais et faire une restitution qui suscite un débat et des échanges sur les enjeux posés sur l'avenir des territoires et présenter des exemples d'actions réalisées** (octobre 2012).
- Poursuite du partenariat sur l'opération "embellissement du Morbihan" avec le CDT en visant la qualité des espaces publics et la promotion de leur rôle social.
- Organisation de visites sur opérations de référence en complément des études menées, à programmer plus régulièrement selon besoins à identifier.
- Un programme de sensibilisation **"Construire le bourg sur le bourg" pour la densification ou le renouvellement urbain** (phases 1 et 2 envisagées sur une période d'environ 18 mois) avec :
 - L'analyse des opérations repérées de renouvellement urbain et de densification et travail de synthèse pour restitution élus, (6 mois)
 - Une restitution de l'analyse menée aux élus et appel à projet auprès des « intercommunalités» pour nommer leur commune candidate
 - L'analyse des candidatures et sélection de 3 communes sur propositions reçues des intercommunalités: 1 commune rurale, 1 commune périurbaine, 1 commune littorale (3 mois)
 - Une mission d'accompagnement du CAUE pour élaboration du cahier des charges de chaque opération (4 mois)
 - L'organisation et le déroulement d'un concours d'idées avec des équipes de maîtrise d'œuvre qualifiées et le choix des lauréats (6 mois)

4- MISSIONS DE SENSIBILISATION ELARGIE

- La reprise de l'élaboration de fiches repères dans un nouveau format sur les constructions publiques et l'aménagement urbain, 15 fiches/an au minimum.
- La revue du site internet avec un développement sur les missions réalisées, le relookage en cours, puis la mise à jour et l'enrichissement du site de manière régulière (2011).
- La communication du rapport annuel du CAUE à toutes les communes, intercommunalités ainsi qu'à tous les conseillers généraux.
- La promotion du centre de documentation du CAUE notamment en milieu scolaire via le Centre Départemental de Documentation Pédagogique (2011).
- **La production et la présentation d'une exposition itinérante « Paysages d'aujourd'hui, Regards d'élus », suite au reportage photographique** (juin 2013).
- **L'élaboration d'une plaquette pour particuliers « Construire durablement sa maison et un vivre ensemble de qualité »** (juin 2012- février 2013).

- **L'organisation d'un évènement sur l'urbanisme durable** pour une diffusion des travaux « construire le bourg sur le bourg » avec l'organisation de tables rondes pour favoriser un retour d'expériences (6 mois, horizon fin 2013 ou 2014)